

# UNE PAGE DE NOTRE HISTOIRE

---

## LE PÈRE MARQUETTE

---

Le 23 mars 1885, sur la proposition du sénateur George Ginty, le Sénat du Wisconsin vota un bill portant qu'une statue du Père Marquette serait placée dans l'ancienne salle des Représentants au capitol de Washington. Cette salle est située dans l'aile méridionale du bâtiment central ; c'est le plus bel appartement de tout l'édifice. En 1864, par décision du Congrès, elle fut destinée à recevoir des statues de personnages historiques que les États étaient invités à fournir. Chaque État peut envoyer deux statues.

Nous empruntons les détails suivants au rapport du Sénat de Wisconsin, qui a choisi comme un de ces grands hommes le Père Marquette.

Voilà la teneur du bill :

“ L'État de Wisconsin représenté au Sénat et à l'Assemblée, arrête, ce qui suit :

Article 1. D'après l'article 1817 des statuts révisés des États-Unis, chacun des États est invité à proposer au Congrès l'érection, dans l'ancienne salle des Représentants à Washington, de statues, en marbre ou en bronze, d'un ou de deux de ses résidents décédés, illustres par leur renom historique ou par d'éminents services civiques ou militaires, et que l'État jugera dignes de cette distinction nationale. L'État de Wisconsin désigne le Père Marquette comme l'un de ces hommes.

Article 2. Il est enjoint au gouverneur de placer dans la dite salle des Représentants une statue du Père Marquette, le vaillant missionnaire dont les travaux parmi les Indiens et les explorations sur le territoire de l'État aux jours anciens, sont connus de tout le monde civilisé.

Article 3. Le trésor de l'État fournit une somme suffisante pour exécuter ce projet.

Article 4. Ce projet aura son effet dès qu'il sera voté et publié.”

M. Ginty prit la parole :